



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA3/32 portant inscription au titre des monuments historiques

de : - Pierre tombale, XIII^e – XIV^e siècles, granit sculpté

Conservée dans le jardin du presbytère contigu à l'église (La Chaize-le-Vicomte, Vendée) et appartenant à la commune de La Chaize-le-Vicomte.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/DRAC/163 du 20 avril 2023 portant délégation de signature à M. Marc Le Bourhis, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRAC-sg/4 du 17 mai 2023 portant subdélégation de signature à M. René Phalippou, directeur régional adjoint des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 janvier 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

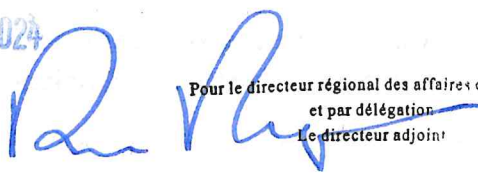
– Pierre tombale, XIII^e – XIV^e siècles, granit sculpté, L. : 157 cm ; l. 42 cm ; H. : 53 cm

Conservée dans le jardin du presbytère contigu à l'église (La Chaize-le-Vicomte, Vendée) et appartenant à la commune de La Chaize-le-Vicomte.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 12 9 FEV. 2024


Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
Le directeur adjoint
René PHALIPPOU

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA3/32

- Pierre tombale, XIII^e – XIV^e siècles, granit sculpté, L. : 157 cm ; l. 42 cm ; H. : 53 cm

Conservée dans le jardin du presbytère contigu à l'église (La Chaize-le-Vicomte, Vendée) et appartenant à la commune de La Chaize-le-Vicomte.

Pierre tombale anépigraphique sculptée dans un granit gris, en forme de châsse à bâtière. Les différentes faces sont nues, sauf la face formant pignon au niveau supposé de la tête qui est sculptée en faible relief d'une croix pattée avec hampe sur un disque. La partie haute en bâtière est cernée par une moulure à tore segmentaire. L'arête supérieure présente au niveau de la tête une excroissance octogonale évidée, formant bénitier ou socle d'une croix. Le modèle est celui de la châsse-reliquaire apparue au XII^e siècle et issue des sarcophages paléochrétiens. La comparaison avec les autres pierres de ce type de la région ferait rattacher cette pierre tombale à la période des XIII^e et XIV^e siècles.

Son poids et sa présence dans les abords immédiats de l'église romane de la Chaize-le-Vicomte plaident pour une origine locale. Il s'agit du monument funéraire d'un dignitaire laïc ou religieux provenant de l'ancien cimetière médiéval ceinturant l'église paroissiale. La pierre probablement déplacée n'est plus associée à une sépulture.



